



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre

Le Seize Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.  
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.  
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,  
- Mme VAZ.

### Absents :

- M. HUSSON.  
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour  
l'année 2025 présentées par Monsieur le Maire pour le budget Commune  
de Lapalisse,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le  
Mardi 03 Décembre 2024,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre  
en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

- en section de fonctionnement :	2 520 000 €
- en section d'investissement :	3 103 000 €

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le 30 JAN. 2025

Publié ou Notifié

le : 17 DEC. 2024

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

